

- Le règlement appliqué sur le **Triathlon des Sucs** est celui du cahier des charges de la FFTRI.
- Les différentes épreuves sont encadrées par les arbitres délégués par la FFTRI et la Ligue d'Auvergne.
- **La participation au Triathlon des Sucs se fera sous l'entière responsabilité des coureurs** avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.
- Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route sur l'ensemble des épreuves.
- Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.
- **Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite** envers les organisateurs pour tout incident (accident, dommage corporel ou matériel ainsi que vol) pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Je soussigné(e) :
certifie avoir pris connaissance du règlement.

Fait à : Le : / /

Signature :

PLUS D'INFORMATION SUR :
www.tryssingeaux.fr